



**PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS DU MONDE
2025**

Gymnastique Artistique Féminine (GAF) : Junior

(Validée dans la réunion du CA du 15.07.2024)

Strassen, 28/09/2024

concerne: critères

GENERALITES

Période: du DD au DD MMMM 2025. Lieu : à définir (pays).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2010 et 2011 – compétition de qualification, finale all around (top 24) et finale par agrès (top 8).

Matériel de compétition : à confirmer.

Présélection par les entraîneurs nationaux GAF : Toutes les gymnastes du cadre national en années d'âges concernées.

OBJECTIFS

Participation all around : placement individuel parmi les premiers deux tiers des gymnastes s'étant présentées au concours général lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

Participation par agrès :

- placement individuel parmi la première moitié des gymnastes s'étant présentées à l'agrès en question lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

- placement individuel parmi les 8 finalistes par agrès lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

SELECTION

Normes de sélection :

La gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats du Monde si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **42,700 pts.**

La gymnaste devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

2. Normes par agrès pour 1/2 du classement individuel :

Saut : **11,600** (1 Saut) – Barres asymétriques : **10,100** – Poutre : **10,600** – Sol : **11,200**

Pour une qualification avec comme objectif 1/2 du classement par agrès, 2 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection où la gymnaste a participé au concours général (all around). Même si la gymnaste est sélectionnée via les normes sur 2 agrès, elle devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

3. Normes par agrès pour une finale à l'agrès :

Saut : **12,750** (moyenne de 2 sauts) – Barres asymétriques : **12,400** – Poutre : **12,300** – Sol : **12,400**

Pour une qualification avec comme objectif une sélection pour une finale à l'agrès, 1 norme par agrès doit être réalisée. Même si la gymnaste est sélectionnée via une norme par agrès pour une finale à l'agrès, elle devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

Tie Break :

Si le cas de figure de 2 ou plus de gymnastes réalisant les normes de sélection, la hiérarchie suivante sera appliquée pour définir la participation aux Championnats du Monde :

Scénario 1 :

- La gymnaste réalisant 3 ou plus de fois une norme de sélection lors des compétitions de sélection. Il n'est pas obligatoire de réaliser toujours la même norme.

Scénario 2 :

- Si le cas de figure de 2 ou plus de gymnastes réalisant 3 ou plus de fois les normes de sélection (il n'est pas obligatoire de réaliser toujours la même norme) :

a) le principe de hiérarchie suivant est déterminant pour la sélection :

1. nombre de fois réalisée la norme 3 (par agrès pour une finale à l'agrès)
2. nombre de fois réalisée la norme 1 (all around pour 2/3 du classement)
3. nombre de fois réalisée la norme 2 (par agrès pour 1/2 du classement individuel)

b) s'il y a toujours une égalité, la note finale la plus élevée sera prise en compte (pour la norme 2 : la somme la plus élevée des notes finales sera déterminante, sans mélange de différentes compétitions ou phases).

c) s'il y a toujours une égalité, la somme des 2 notes finales les plus élevées seront prise en compte (pour la norme 2 : la somme la plus élevée des notes finales de 2 compétitions sera déterminante, sans mélange de différentes compétitions ou phases).

Scénario 3 :

- Si le cas de figure de 2 ou plus de gymnastes réalisant 1 ou 2 fois les normes de sélection (il n'est pas obligatoire de réaliser toujours la même norme) :

a) le principe de hiérarchie suivant est déterminant pour la sélection :

1. la norme 3 (par agrès pour une finale à l'agrès) réalisée
2. la norme 1 (all around pour 2/3 du classement) réalisée
3. la norme 2 (par agrès pour 1/2 du classement individuel) réalisée

b) s'il y a toujours une égalité, la note finale la plus élevée (de la norme en question à égalité) sera prise en compte (pour la norme 2 : la somme la plus élevée des notes finales sera déterminante, sans mélange de différentes compétitions ou phases).

c) s'il y a toujours une égalité, la somme des 2 notes finales les plus élevées (de la norme en question à égalité) seront prise en compte (pour la norme 2 : la somme la plus élevée des notes finales de 2 compétitions sera déterminante, sans mélange de différentes compétitions ou phases).

Scénario 4 :

- Si le Tie n'est toujours pas résolu, le CA de la FLGYM prendra la décision de sélection.

Réserve :

- Au cas où la gymnaste sélectionnée ne peut pas participer aux Championnats du Monde Juniors, la gymnaste réserve sera sélectionnée.

- La ou les gymnastes de réserve seront déterminées selon la hiérarchie suivante :

1. La gymnaste qui a réalisé les normes de sélection, mais pas sélectionnée après le Tie Break, en ordre selon le résultat du Tie Break.

2. Au cas où aucune autre gymnaste n'a réalisé une norme de sélection, une gymnaste peut être nommée en tant que réserve si elle a réalisé 99% d'une des 3 normes de sélections, arrondi en bas à un dixième. Au cas où 2 gymnastes seraient sur un Tie dans ce scénario, la même approche de Tie Break sera appliquée tel que décrit ci-dessus.

Détermination de la sélection :

Les entraîneurs nationaux GAF feront l'analyse après la dernière compétition de sélection et proposeront au CA la sélection, selon les notes obtenues.

NB : Pour chaque compétition de sélection toutes les gymnastes seront autorisées à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s), kiné et chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclue de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats du Monde 2025.

CALENDRIER

Moments de sélection :

1.	Leverkusen Cup	12/10/2024	Leverkusen (Allemagne)
2.	Wase Gym Cup	26/10-27/10/2024	Melsele (Belgique)
3.	Gymnova Cup	09/11-10/11/2024	Keerbergen (Belgique)*
4.	Christmas Gym Cup	14/12/2024	Bettembourg (Luxembourg)**

* Seulement un moment de sélection si le tableau du Jury ne change pas d'une catégorie d'âge à l'autre.

** maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives. Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Des éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection pourraient se faire en cas de force majeure.

Détermination de la sélection :

1. 16/12/2024 Communication officielle de la sélection aux gymnastes par les entraîneurs nationaux GAF ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour
2. DD/MM/2025 Détermination de la délégation par le CA
3. DD/MM/2025* Date limite d'inscription définitive à la FIG
4. DD/MM/2025* Date limite d'inscription nominative à la FIG

*Dates selon recueil technique de la FIG. Les directives des Championnats du Monde Juniors 2025 ne sont pas encore publiées.